

nature même des choses, comme il le sait, doit provoquer de forts débats, et absorber beaucoup de temps et d'attention. Il ne m'est pas nécessaire de lui rappeler le vif désir que j'ai exprimé—désir très sincère—que le premier ministre de ce pays ne devrait pas manquer de prendre part au grand jubilé de la reine, qui doit être célébré en juin, époque non fort éloignée. En exprimant cette opinion, je pense exprimer les sentiments non seulement des deux côtés de la Chambre, mais encore du peuple de ce pays, et je donne encore ce motif à mon honorable ami, comme raison pour laquelle une mesure grosse de luites comme celle-ci, dont l'application ne semble pas requise avant longtemps, ne devrait pas être imposée à cette session-ci à cette Chambre.

L'honorable ministre sait que présentement le pays souffre, qu'il souffre profondément et depuis longtemps, de l'incertitude existante relativement au tarif. Je suis absolument sûr que pas un député, ni d'un côté ni de l'autre de cette Chambre ne contestera un instant cette assertion. Nous pouvons différer quant à la nécessité de cet état de choses, mais nul ne contestera l'exactitude de cette assertion, que présentement les grandes classes commerciales et les meilleurs intérêts de ce pays sont profondément intéressés à la déclaration prompte, de la part du gouvernement, de sa politique fiscale. Je suis porté à croire—je n'hésite pas à le dire—à espérer, que la mesure relative à cette politique sera de celles qui n'impliquent pas nécessairement une considération bien longue et bien laborieuse; mais d'un autre côté, nul changement réel ou important ne peut être fait au tarif sans que la chose requière un laps de temps considérable.

Dans ces circonstances, je crois être justifiable de presser mon honorable ami d'adopter le parti que j'ai suggéré, savoir: de faire présenter cette mesure, et de la faire publier pour l'information du public, puis de la laisser en suspens jusqu'à une session future, alors qu'on aura l'occasion d'y apporter sa considération la plus complète possible.

Avant de m'asseoir, je puis dire qu'il me semble, après le bref examen que j'ai pu faire de cette question du cens électoral, envisageant le caractère de ce cens dans les diverses provinces, qu'une considération attentive du sujet pourrait fort bien nous faire arriver à la conclusion qu'il existe un meilleur et plus efficace moyen de régler le cens des électeurs du Canada. Si vous considérez le cens électoral tel qu'il existe aujourd'hui dans les diverses provinces—s'il faut accepter celui-là comme modèle,—et si vous considérez la tendance remarquable dans les provinces, dans le cens de l'extension du suffrage, je suis porté à croire que, dans plusieurs des provinces, sinon dans toutes, nous voilà si près, aujourd'hui du suffrage universel, que la question devient digne de la sérieuse considération de cette Chambre, savoir: si nous ne pourrions pas adopter un cens électoral qui n'impliquerait aucune dépense considérable qui—du moins dans plusieurs d'entre elles—n'entraînerait pas réellement le suffrage au delà de ce qu'il existe maintenant; et par là, en arriver à un arrangement général et à une entente définitive sur un cens jugé profitable et agréable à tout le pays.

Je ne fais qu'exprimer, en ce moment, des opinions qui me sont personnelles, attendu que je n'ai pas eu l'occasion de conférer de la matière avec les membres de la gauche.

Je puis ajouter que, d'après moi, l'adoption du suffrage universel au Canada, aujourd'hui, n'aurait pas l'effet de rabaisser le suffrage au degré auquel il existe en Angleterre; en parlant ainsi, je sais parfaitement que le suffrage universel n'existe pas dans la métropole; et tous ceux qui connaissent tant soit peu le caractère du grand corps électoral dans le Royaume-Uni, savent que des milliers de ceux qui y possèdent le suffrage ignorent absolument les questions politiques qui s'y discutent, et ne prennent aucun intérêt à ces questions. Par suite, pour ce qui concerne l'accomplissement intelligent des devoirs de l'électeur, le niveau du suffrage universel, à mon avis, serait plus élevé en ce pays qu'il ne l'est en Angleterre, aujourd'hui.

Après ce que vient de dire l'honorable Solliciteur général, je n'ai pas l'intention de m'engager tant soit peu dans ce débat; mais je me lève simplement pour demander à l'honorable chef du gouvernement si, dans ces circonstances, considérant l'état des affaires publiques, il ne serait pas sage et opportun d'adopter le parti de laisser cette mesure en suspens pendant quelque temps, jusqu'à ce que nous puissions lui accorder cette mure et entière considération qu'il serait tout à fait essentiel de lui apporter maintenant, si l'on pressait son adoption immédiate dans sa forme actuelle.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier): Je n'envisage pas cette matière de la même manière que le fait mon honorable ami de la gauche. Le gouvernement est convaincu qu'il ne peut rien faire qui soit accueilli avec plus de satisfaction par l'opinion publique en général, que de présenter immédiatement et de faire adopter une mesure ayant pour objet l'abrogation de l'Acte du cens électoral.

L'honorable chef de l'opposition dit que ce sujet est un de ceux que lui et ses amis ont fortement à cœur. Je puis l'assurer qu'il ne l'a pas, qu'il ne peut l'avoir à cœur la moitié autant que nous l'avonset que nous l'avons eudurant les dix dernières années que cet acte a été en opération. Il dit qu'il a cette question fortement à cœur, mais quand lui et ses amis étaient au pouvoir, ils violaient plus qu'ils ne respectaient la loi à laquelle il tient ainsi. Ces messieurs n'ont jamais observé la loi. Ils ont toujours proclamé son défaut d'utilité et son insuffisance. Nous avons promis au pays d'abroger cette loi, et nous nous proposons d'exécuter notre promesse. L'honorable chef de l'opposition a dit il y a quelque jours que nous ne remplissions jamais nos engagements. Eh bien! M. l'Orateur, nous avons promis d'abroger cet acte, et nous l'abrogerons, et dans ce cas j'espère que l'honorable monsieur nous aidera, comme je pense qu'il le devra, à en juger par la manière tiède avec laquelle ils acquiesçaient à la loi, lorsque ces messieurs étaient au pouvoir.

Nous ne sommes pas, il est vrai, pour avoir à bien courte échéance une élection générale—ce n'est pas du moins l'intention du gouvernement, celui-ci ne constate aucun indice dans l'opinion publique, qui requiert à présent une élection générale. Mais, M. l'Orateur, je désire donner à mon honorable ami toutes les occasions de remplir ses propres promesses. Si je me le rappelle bien, il n'y a pas six mois, il n'y a pas quatre mois, que l'honorable chef de l'opposition a déclaré qu'il y aurait une autre élection générale avant six mois. Je suis heureux de voir que mon honorable ami